

Ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon

Nanterre (France), le 4 novembre 2021

FAURECIA PLACE AVEC SUCCES 1 200 MILLIONS D'EUROS D'OBLIGATIONS SENIOR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE MATURITÉ 2027 (LES "OBLIGATIONS DURABLES")

Faurecia annonce le succès de la transaction ci-dessus, lancée hier. Faurecia a placé les Obligations Durables échéance 2027 avec un coupon de 2,75%. Les Obligations Durables constituent la première émission d'obligations liées au développement durable dans le cadre du [Sustainability-Linked Financing Framework](#) (le « Framework ») de Faurecia établi en octobre 2021.

Faurecia utilisera le produit net de l'offre des Obligations Durables pour préfinancer une partie en numéraire de l'acquisition envisagée de Hella¹. [Le 14 août 2021, Faurecia a annoncé son intention de combiner Faurecia et Hella](#) afin de créer un leader mondial des technologies automobiles en croissance rapide, pleinement aligné sur les grandes tendances de l'industrie. Cela conduira à la création du 7^e équipementier automobile mondial, avec un portefeuille de technologies de pointe et une forte création de valeur pour l'ensemble de ses actionnaires.

Le lancement de cette première émission obligataire « Sustainability-Linked » s'inscrit pleinement dans l'engagement de Faurecia pour un avenir durable, en particulier avec l'ambition du Groupe d'être neutre en CO₂ pour les scopes 1 et 2 d'ici 2025. Les objectifs de performance qui impactent les conditions des Obligations Durables sont liés à cet objectif de neutralité CO₂ sur les Scopes 1 et 2 d'ici 2025, avec 2019 pour année de référence.

Le *Framework* été revu par ISS ESG, fournisseur de la « [Second Party Opinion](#) », qui a évalué la contribution des Obligations Durables de Faurecia aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies (« UN SDGs ») comme ayant une « contribution significative » aux objectifs « Énergie propre et abordable » et « Action pour le climat ».

Les Obligations ont fait l'objet d'une demande d'admission au compartiment « vert » d'Euronext Dublin (Global Exchange Market). La date d'émission et de règlement-livraison des obligations est prévue pour le 10 novembre 2021.

Contact Presse

Eric Fohlen-Weill
Directeur de la Communication Corporate
Tel.: +33 (0)1 72 36 72 58
eric.fohlen-weill@faurecia.com

Relations Investisseurs

Marc Maillet
Directeur des Relations Investisseurs
Tel.: +33 (0)1 72 36 75 70
marc.maillet@faurecia.com

Matthieu Fernandez
Adjoint Relations Investisseurs
Tel.: +33 (0)6 22 02 01 54
matthieu.fernandez@faurecia.com

¹ Si l'acquisition de Hella n'est pas réalisée, le produit net de l'offre des Obligations Durables sera utilisé pour refinancer, en tout ou en partie, une ou plusieurs obligations existantes ou d'autres dettes à long terme de Faurecia, y compris les primes, frais, coûts et dépenses connexes

À propos de Faurecia

Fondé en 1997, Faurecia est devenu un acteur majeur de l'industrie automobile mondiale. Avec 266 sites industriels, 39 centres de R&D et 114 000 collaborateurs répartis dans 35 pays, Faurecia est un leader mondial dans ses quatre domaines d'activités : Seating, Interiors, Clarion Electronics et Clean Mobility. Son offre technologique forte fournit aux constructeurs automobiles des solutions pour le Cockpit du futur et la Mobilité durable. En 2020, le Groupe a réalisé 14,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Faurecia est coté sur le marché Euronext Paris.

Pour en savoir plus : www.faurecia.com

AVIS IMPORTANT

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les obligations émises par Faurecia (les "Obligations") ne pourront être vendues aux Etats-Unis que si elles sont enregistrées en vertu du Securities Act ou si elles sont exemptées d'enregistrement. L'offre d'Obligations décrite dans le présent communiqué de presse n'a pas été, et ne sera pas, enregistrée au titre du Securities Act. En conséquence, toute offre ou vente des Obligations ne pourra être effectuée que dans le cadre d'une opération bénéficiant d'une exemption à l'obligation d'enregistrement au titre du Securities Act.

La diffusion de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Ce document ne peut pas être diffusé au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, au Japon ou en Australie.

L'offre et la vente des Titres seront effectuées en vertu d'une dérogation au titre du Règlement UE 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de valeurs mobilières. Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus ou une offre au public.

La promotion des Obligations au Royaume-Uni est restreinte par le Financial Services and Markets Act 2000 (le "FSMA"), par conséquent, les Obligations ne feront pas l'objet de publicité au public au Royaume-Uni. Le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes (i) disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l' "Ordonnance") (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) étant des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être autrement légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « personnes concernées »). Ce document est adressé uniquement à des personnes concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document.

Professionnels MIFID II / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFID II) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein de l'EEE.

Professionnels MIFIR / Uniquement pour contreparties éligibles / Absence de documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance - Le marché cible du producteur (obligations de gouvernance en matière de produits au titre de MIFIR) est uniquement limité aux contreparties éligibles et aux clients professionnels (tous canaux de distribution). Il n'a pas été préparé de

documents UK d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, les Obligations n'étant pas distribuées à des clients de détail au sein du Royaume Uni.

Ni le contenu du site internet de Faurecia, ni le contenu de tout site internet accessible par hyperlink depuis le site de Faurecia, ne sont inclus ou font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans toute juridiction peut être légalement restreinte. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer et respecter de telles restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération n'est sollicitée par ce communiqué et, si envoyée en réponse aux informations contenues dans ce communiqué, aucune somme d'argent, valeur mobilière ou autre considération ne sera acceptée.